

Date de réception



DDETSPP de l'YONNE

**CONVENTION ANNUELLE
INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
DUI Annexe 2 APPEL A PROJET SPÉCIFIQUE**
en faveur de la mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'Insertion sur
le territoire Avallonnais
**Demande de conventionnement
Pour l'année 2023**

ACI
AI
EI
ETTI

Nom de la structure :

Dossier à retourner par courriel **et** par voie postale aux adresses suivantes :

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

Service IAE

1 rue de Preuilly – CS 40013 – 89010 AUXERRE CEDEX

ddetspp-iae@yonne.gouv.fr

En charge du projet : Antoine BRONDEL

Conseil Départemental de l'YONNE

Pôle des solidarités départementales

Direction Prévention et Insertion

1 route de Saint Georges

89000 PERRIGNY

psd-subventions@yonne.fr

Pôle emploi

A l'attention de Madame Mireille MARTIN

49 rue Guynemer

89000 AUXERRE

m.martin@pole-emploi.fr

isabelle.colson@pole-emploi.fr

--	--

Un dossier de demande de conventionnement par structure porteuse

Ce dossier unique est à utiliser par les structures de Bourgogne-Franche-Comté qui souhaitent présenter une demande de conventionnement annuel au titre de l'insertion par l'activité économique.

SOMMAIRE

- I. PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER**
- II. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE**
- III. STRATÉGIE ET ACTIVITÉ DE LA STRUCTURE**
- IV. PROJET D'INSERTION**
- V. MOYENS MOBILISÉS**
- VI. OBJECTIFS**
- VII. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**
- VIII. FONDS DÉPARTEMENTATION D'INSERTION**
- IX. ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

ANNEXES :

- Annexe 1 : Ratios (document Excel)
- Annexe 2 : Permanents 2023 (document Excel)
- Annexe 3 : Formation des salariés permanents 2023 (document Excel)
- Annexe 4 : Budget 2023 (document Excel)
- Annexe 5 : Référentiel d'appui à la formalisation d'un projet d'insertion
- Annexe 6 : Fiche descriptive des ACI
- Annexe 7 : Attestation de délégation de signature

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Rappel : une structure qui perçoit 153 000 euros ou plus de fonds publics est tenue de faire appel à un commissaire aux comptes pour valider les comptes annuels.



Tout dossier incomplet sera irrecevable.

I. PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Merci de cocher les pièces jointes au dossier envoyé.

Pour toutes les Structures d'insertion par l'activité économique :

- Dossier de demande de conventionnement dûment complété** (daté, signé, portant le cachet de la structure et permettant l'identification précise du signataire en particulier le nom, prénom et la fonction).
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal, le pouvoir de ce dernier au signataire.
- RIB.**
- Organigramme** de la structure (dernière version actualisée, et si disponible cible 2023).
- Les **fiches de postes** des emplois proposés aux **salariés en insertion** (hors AI et ETTI) et celles de **tous les permanents** (avec les qualifications requises pour les ASP et les encadrants techniques).
- Copie de la **Convention locale de coopération** signée entre la SIAE et Pôle emploi.

.....
Pour les associations :

- Copie de la **publication au JO** ou du **récépissé de déclaration** à la Préfecture.
- Statuts.**
- Liste des membres du conseil d'administration et du bureau** avec l'indication de leur situation professionnelle.
- Derniers bilan et compte de résultat approuvés** (certifiés soit par le Président de la structure, soit par un expert-comptable) et **rapport du commissaire aux comptes** (le cas échéant) ainsi que le **bilan d'activité** s'ils n'ont pas déjà été transmis. En cas de multi-activité, ces documents doivent faire apparaître spécifiquement le bilan des activités IAE.

.....
Pour les entreprises :

- Extrait KBis**, inscription au registre ou répertoire concerné.
- Dernière **liasse fiscale** complète, si elle n'a pas déjà été transmise.
- Pour les **ETTI**, copie de la **déclaration préalable d'activité** de l'entreprise de travail temporaire et attestation de garantie mentionnée à l'article L. 1251-49 du code du travail.
- Pour les **entreprises appartenant à un groupe**, organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe.

.....
Pour les collectivités territoriales :

Copie de la **délibération autorisant l'organisation de l'action.**

II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

Forme juridique :

Date de création : Code NAF/APE :

Numéro SIRET :

N° RNA délivré lors de toute déclaration en préfecture :

N° de récépissé préfecture :

Convention collective :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Tel : Fax :

Courriel :

Site Internet :

Identification du représentant légal de la structure (*le président ou autre personne désignée par les statuts*) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne chargée du dossier de subvention (*si différente du représentant légal*):

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : Non Oui Lesquelles?

Votre organisme dispose-t-il d'agrément(s) administratifs(s) et/ou de label(s) qualité(s) ?

Oui Non

↳ Si Oui, précisez lesquels (exemple : entreprise solidaire, services aux personnes, CHRS, certifications, labels.....)

Type d'agrément / certification	Attribué par	Date attribution	Durée validité

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique ? Oui Non

🕒 Votre organisme dispose-t-il d'un commissaire aux comptes ? Oui Non

🕒 Votre structure organisme est-il assujéti à la TVA ? Oui Non

🕒 Adhérez-vous à un réseau ? Oui Non Si Oui lequel ou lesquels ?

↳ Quel est votre OPCA ?

III. STRATEGIE ET ACTIVITE DE LA STRUCTURE

Conventionnement 2022 :

La structure est-elle déjà conventionnée au titre de l'IAE ? A préciser ?

1 – ACTIVITÉ DE LA STRUCTURE EN 2023

Durée moyenne prévisionnelle des parcours d'insertion :

Principales activités¹ de la SIAE :

Présentation précise de(s) (l') activité(s) support(s) du conventionnement IAE :

Obligations réglementaires relatives à l'exercice de l'activité (précisez les démarches réalisées par la SIAE pour y répondre) :

Principaux clients / donneurs d'ordre identifiés pour 2023 ?

La structure est-elle engagée contractuellement avec des clients / donneurs d'ordre pour les années à venir (marchés, contrats de prestation, etc.) ? Oui Non

Si oui, lesquels (préciser les dates de contrat) ?

¹ L'article L.513-6 du code du travail fixe aux ETTI une obligation d'activité exclusive

Pour les ACI, quel ratio de commercialisation (*total des recettes tirées de la commercialisation des biens et services produits / total des charges liées à ces activités*100*)² prévoyez-vous ? %

2 – TERRITOIRE D'INTERVENTION EN 2023

Territoire d'intervention des activités support (nom des communes ou intercommunalités) :

Justifiez ce choix (besoins sociaux, étude de marché, partenariats, etc.) si évolution :

Organisation du siège et des antennes de la structure (obligatoire pour les AI et les ETTI) :

Siège et antennes (précisez noms)	Code postal	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Siège :			
Antenne			

Votre organisme agit-il dans un territoire couvert par un PLIE ? OUI NON

Votre organisme agit-il en :

- Quartier prioritaire politique de la ville ? OUI NON

Si oui, nom du (des) QPV :

- Zone de Revitalisation Rurale ? OUI NON

Si oui, nom du (des) ZRR :

3 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA STRUCTURE

Outil : renseigner le tableau de **l'ANNEXE 1** (en reprenant les chiffres des années précédentes)

Analyse de la structure sur son évolution financière entre **2021 et 2022** :

Outils ou actions mis en place par la SIAE pour améliorer son pilotage financier :

Perspectives financières sur la période **2023** :

² Cf. article D 5132-34 du code du travail

IV. PROJET D'INSERTION

Le présent projet d'insertion est élaboré sous la responsabilité du candidat et résulte de sa propre initiative. Il s'appuie sur le référentiel d'aide à la formalisation en **ANNEXE 5** et sera décliné en quatre axes.

Joindre, le cas échéant, les outils mis en place par la structure dans le cadre de son offre d'insertion.

Axe 1 : l'accueil et l'intégration

Conventionnement 2023 :

Conventionnement 2023			
Détail des actions	Moyens/outils mobilisés en interne	Partenariats mobilisés (nom, contenu des interventions et fréquence)	Indicateurs cibles de résultat

Axe 2 : l'accompagnement social et professionnel

Conventionnement 2023 :

Conventionnement 2023			
Détail des actions	Moyens/outils mobilisés en interne	Partenariats mobilisés (nom, contenu des interventions et fréquence)	Indicateurs cibles de résultat

Joindre, le cas échéant, l'offre de service du prestataire externe (ce qui ne dispense pas de renseigner cet axe).

Axe 3 : la formation des salariés

Conventionnement 2023 :

Conventionnement 2023			
Détail des actions	Moyens/outils mobilisés en interne	Partenariats mobilisés (nom, contenu des interventions et fréquence)	Indicateurs cibles de résultat

Partenariat avec Pôle emploi³ durant les parcours d'insertion, état des lieux et axes de progrès :

Partenariat avec les acteurs économiques durant les parcours d'insertion, état des lieux et axes de progrès :

³ Joindre la copie de la convention locale de coopération signée entre la SIAE et Pôle emploi.

Axe 4 : Contribution à l'activité économique et au développement territorial

Conventionnement 2023 :

Conventionnement 2023			
Détail des actions	Moyens/outils mobilisés en interne	Partenariats mobilisés (nom, contenu des interventions et fréquence)	Indicateurs cibles de résultat

Innovation/expérimentation :

Dans le cadre du **conventionnement 2023**, votre structure envisage-t-elle de développer une action innovante/expérimentale ?

Oui Non

Si oui, précisez (objectif, modalité, durée, etc. ?).

V. MOYENS MOBILISES

5.1 Moyens humains

5.1.1 Les effectifs permanents (prévisions 2023)

Outil : Renseigner le tableau **ANNEXE 2**.

Indiquer uniquement les personnes qui seront mobilisées sur l'action IAE et le temps qu'elles y consacreront.

5.1.2 Les effectifs bénévoles (prévisions 2023)

Nombre de bénévoles	Fonction	Valorisation ETP [N] <i>(1 ETP = 1.820 H annuelles)</i>

5.1.3 Formation des salariés permanents et des bénévoles

Conventionnement 2023 : Quels sont les besoins identifiés et les axes de formation des permanents et bénévoles retenus pour l'année 2023 ?

Plan de formation 2023 :

Outil : Renseigner le tableau **ANNEXE 3** ou joindre en annexe le plan de formation 2023 de la structure

5.2 Moyens matériels

5.2.1 Les locaux

	Nombre	Surface (m ²)	Modalité d'occupation (cocher)		
			Propriétaire	Locataire	Mise à disposition Gracieuse
Bureaux			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salle de formation			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atelier de production			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
espace de vente			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salle de réunion			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Locaux sociaux*			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Préciser ci-dessous locaux de restauration, sanitaires, vestiaires...

5.2.2 Les autres matériels

Décrivez les autres moyens matériels que votre structure utilise dans le cadre de ses activités conventionnées au titre de l'IAE (véhicules, machine utile à la production, autres équipements...). Précisez l'état de vétusté, les éventuels projets de renouvellement ou d'achat de nouveaux équipements, ainsi que le mode de financement des investissements prévus :

5.3 Moyens financiers

Outil : Renseigner le tableau **ANNEXE 4.**

- Une colonne avec le budget prévisionnel total de la structure.
- Le cas échéant, une colonne par conventionnement (EI, AI, ETTI, ACI)
- Pour les ACI, une colonne par chantier.

Les structures qui ne sont pas constituées sous forme associative ont la possibilité d'adapter cette présentation.

VI. OBJECTIFS

Typologie des publics :

Conventionnement 2023 : public ciblé et justification :

Publics	Objectif en % du total des salariés (2023)	Axe de progression pour 2023 (cocher)	Commentaires liés à la spécificité du public
Total		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Femmes		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Hommes		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Habitants des Quartiers Politiques de la Ville (QPV)		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Habitants des Zones de Revitalisation rurale (ZRR)		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Bénéficiaires du RSA socle		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Bénéficiaires de l'ASS		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Bénéficiaires de l'AAH		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Inscrits à Pôle Emploi		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Sans emploi depuis moins d'un 1 an		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Sans emploi depuis 1 an à moins de 2 ans		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Sans emploi depuis 2 ans et plus		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Personnes non inscrites à Pôle Emploi		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Jeunes de - de 26 ans		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Sans emploi de 50 ans et plus		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Personnes reconnues TH		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Niveaux supérieurs au Bac		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Niveaux Bac		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Niveaux BEP CAP		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	
Niveaux inférieurs au CAP		<input type="checkbox"/> ↗ <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> ↘	

Sorties :

	Objectif en % du total des salariés (2023) dont BRSA	En nombre dont BRSA
Sorties en emplois durables		
Sorties en emplois de transition		
Sorties positives		
Total des sorties dynamiques		
TOTAL SORTIES		

(Rappel : les sorties prises en compte par l'indicateur de résultats sont les personnes ayant travaillé + de 3 mois dans l'ACI ou + 150 heures dans l'AI)

VII. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

1. DEMANDE D'AIDE AU POSTE ACI

Nom des ACI	Nombre prévisionnel de salariés recrutés en 2023	Nombre de BRSA en 2023	Nombre prévisionnel d'heures d'insertion en 2023	Nombre de postes d'insertion demandés en ETP dont ETP BRSA	Montant demandé (référence montant socle 2022 : 21 850 €/ETP)
				<input type="text"/> ET P	<input type="text"/> €
				<input type="text"/> E TP	<input type="text"/> €
				<input type="text"/> ET P	<input type="text"/> €
				<input type="text"/> ET P	<input type="text"/> €

Nombre prévisionnel d'ETP d'insertion en 2024 dont ETP BRSA :

Nombre prévisionnel d'ETP d'insertion en 2025 dont ETP BRSA:

2. DEMANDE D'AIDE AU POSTE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

Le Département de l'Yonne et l'Etat affirment leur volonté commune de poursuivre et d'approfondir leur collaboration afin d'assurer la prise en charge des publics les plus prioritaires dans les parcours d'insertion en lien avec les objectifs du programme départemental d'insertion (PDI).

En application de l'article L. 5132-3-1 du code du travail, le soutien du Département aux structures de l'insertion par l'activité économique peut être formalisé dans un second volet de la convention d'objectifs et de moyens signé avec l'Etat. La collectivité cofinance ainsi les aides au poste d'insertion. Ce volet de la CAOM fixe le nombre de bénéficiaires inscrits dans un parcours d'insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion conventionnés par l'Etat et le montant de l'engagement financier du Département.

L'intervention financière du Conseil Départemental est conditionnée par l'obtention du conventionnement IAE accordé par la DDETSPP de l'Yonne Elle a pour but de participer à la mise en œuvre d'un accompagnement social et professionnel individualisé des personnes éloignées du marché du travail. En application du code du travail, le Département peut limiter sa participation **aux ACI et aux seuls allocataires du RSA** à leur entrée dans la structure et résidants sur le territoire du Département **ou prévoir un périmètre plus large de son intervention et ainsi couvrir toutes les catégories de SIAE et de publics :**

- **Dans le cadre des ACI**, le montant de la participation du Département correspond à une contribution financière mensuelle du Conseil départemental égale à 88 % du montant forfaitaire du revenu de solidarité active pour une personne seule, dans la limite de la durée de conventionnement. Ce montant est versé par personne embauchée par l'organisme conventionné par l'Etat en qualité d'atelier et chantier d'insertion,

Prévisionnel 2023

Montant de l'aide au poste sollicitée auprès du Département €

3. DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DEPOSEE AUPRES DU DEPARTEMENT

Nom des ACI	Montant de la subvention

Montant de la subvention ACI 2023 sollicitée : €

Joindre la fiche descriptive de chaque ACI (cf. annexe 6).

Je soussigné :

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A... Le / / .

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :

Signature

VIII. FONDS DEPARTEMENTAL D'INSERTION

FDI en 2023 : expression de besoin

Envisagez-vous de formuler une demande de FDI en 2023 ?

oui* non

Nature de l'action envisagée :

Aide au démarrage d'une nouvelle structure

Aide au développement, à l'adaptation et à la diversification des activités

Aide spécifique à l'appui conseil

Aide à la professionnalisation

Evaluation / expérimentation

Aide exceptionnelle à la consolidation

Coût total de l'action : €

Montant de l'aide que vous comptez solliciter au titre du FDI : €

Avez-vous sollicité un cofinancement ? oui non

Si oui :

Cofinancement public

Montant	Collectivités territoriales				FSE
	Région	EPCI	Commune	Autres (préciser) :	
	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

Cofinancement privé

Montant	Fondations		Fonds propres	Autres	
	Préciser :	Préciser :		Préciser :	Préciser :
	<input type="text"/> €				

* Pour solliciter une aide du FDI, il convient de remplir un dossier spécifique présentant le projet proposé.

IX. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, fournir une délégation de signature (voir annexe 7).

Je soussigné (prénom, nom et fonction)

Représentant(e) légal(e) de la structure,

-Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant,

-Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics,

-Certifie demander auprès de la DDETSPP et du Conseil Départemental de l'Yonne les financements mentionnés au VII du présent dossier pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

A

Le

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :

Signature :